

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean tenue le 25 août 2025 à 19 h au 350, boulevard Champlain Sud à Alma, à laquelle il y avait quorum.**

**Sont présentes les personnes suivantes :**

**Membres du conseil d'administration**

Madame Marilyn Allard  
Monsieur Jonathan Bellemare, président  
Monsieur Pier-Charles Boily  
Madame Maézie Caouette  
Monsieur Jérôme Carette  
Monsieur Rémi Dufour  
Madame Mélanie Gagnon, vice-présidente

Madame Christine Girard  
Madame Maude Larouche  
Monsieur Steeve Larouche  
Monsieur Maxime Latulippe  
Madame Cynthia Minier  
Madame Mireille Tremblay  
Madame Sandy Tremblay

**Sont également présents** : monsieur Marc-Pascal Harvey, directeur général, madame Christine Flaherty, directrice générale adjointe et secrétaire générale, monsieur Jean-François Tadros, directeur général adjoint et responsable des Services éducatifs jeunes et monsieur Olivier Bergeron, directeur du Service des ressources humaines.

**Invités** : monsieur Emmanuel Bouchard, directeur du Service des ressources informationnelles, monsieur Dave Corneau, directeur du Service des ressources matérielles et monsieur Marc-André Ouellette, directeur du Service des ressources financières.

**Mot de bienvenue**

Monsieur Jonathan Bellemarre, président, souhaite la bienvenue à tous.

**1. CONVOCATION ET QUORUM**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum et la procédure de convocation ayant été respectée, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

**2. ORDRE DU JOUR : ADOPTION**

**CA250825-01      Sur proposition de monsieur Steeve Larouche, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance.**

### **3. PROCÈS-VERBAUX**

#### **3.1. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 25 juin 2025**

**CA250825-02**

**Sur proposition de madame Cynthia Minier, il est résolu à l'unanimité** de dispenser la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 juin 2025 puisque chaque membre en a reçu une copie au moins 6 heures avant le début de la séance, et d'accepter le procès-verbal.

#### **3.1. Procès-verbal de la réunion extraordinaire du 12 août 2025**

**CA250825-03**

**Sur proposition de madame Christine Girard, il est résolu à l'unanimité** de dispenser la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 août 2025 puisque chaque membre en a reçu une copie au moins 6 heures avant le début de la séance, et d'accepter le procès-verbal.

### **4. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS POUR LA RÉUNION**

Monsieur Jonathan Bellemarre, président, demande si des membres ont des conflits d'intérêts à déclarer en lien avec les sujets à l'ordre du jour. Il n'y en a aucun.

### **5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune.

### **6. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Monsieur Marc-Pascal Harvey, directeur général, présente son rapport au conseil d'administration en date du 19 août 2025. Il fait notamment état des dossiers suivants :

- Les travaux de construction réalisés pendant la période estivale dans 21 écoles et centres. Certains travaux se poursuivront pendant l'année scolaire 2025-2026;
- Présentation des données actualisées du tableau de suivi des objectifs ministériels contenus au PEVR;
- L'Organisation de la rentrée scolaire dans le contexte des compressions budgétaires avec, notamment, l'ajout de nouvelles informations durant la période estivale. Notamment, l'entrée en vigueur prévue en septembre du nouveau règlement sur les règles de conduite au primaire et au secondaire, contenant l'interdiction de l'usage du téléphone cellulaire à l'école et sur les terrains;
- En ce qui concerne les ressources humaines, Monsieur Harvey mentionne que des travaux supplémentaires sont en cours afin de répondre aux besoins découlant de la réinjection de la mesure 16036, totalisant près de 3,2 M\$. Ainsi, plusieurs ajustements de postes et embauches seront réalisés durant la semaine du 18 août, notamment pour le personnel enseignant, professionnel et de soutien scolaire.

## **7. AGENDA DE CONSENTEMENT (DÉCISIONS OU INFORMATIONS EN BLOC)**

### **7.1. Règles de fonctionnement du CA et des comités : rappel**

Madame Christine Flaherty, directrice générale adjointe et secrétaire générale, rappelle que les règles du fonctionnement du CA et des comités se retrouvent sur la plateforme des documents du conseil d'administration.

### **7.2. Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone**

Madame Christine Flaherty, directrice générale adjointe et secrétaire générale, rappelle que le Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone se retrouve sur la plateforme des documents du conseil d'administration.

### **7.3. Allocation et remboursement des dépenses**

Madame Christine Flaherty, directrice générale adjointe et secrétaire générale, rappelle que tous les documents en lien avec l'allocation de présence et le remboursement des dépenses des membres se retrouvent sur la plateforme des documents du conseil d'administration.

### **7.4. Programme d'aide aux employés (dépliant)**

Madame Christine Flaherty, directrice générale adjointe et secrétaire générale, rappelle que le document en lien avec le programme d'aide aux employés et aux familles se retrouve sur la plateforme des documents du conseil d'administration.

## **8. SUJETS NÉCESSITANT DES ÉCHANGES**

### **8.1. Demande de financement pour les projets en ajout d'espace : remplacement d'un bâtiment à l'école primaire Saint-Joseph d'Hébertville**

**Considérant** qu'en juin dernier, le ministère de l'Éducation du Québec invitait les Centres de services scolaires à déposer, avant le 26 septembre 2025, des projets d'ajout d'espace (sous-mesure 50631 : Remplacement d'un bâtiment) dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2025-2035 et ce, pour l'implantation de maternelles 4 ans et les besoins d'espace ou de remplacement;

**Considérant** l'analyse de la capacité d'accueil et des besoins des établissements en prévision des quatre prochaines années qui a été réalisée en tenant compte des paramètres appliqués par le Ministère pour l'octroi de budgets ainsi que pour l'état de vétusté des bâtiments;

**Considérant** qu'au terme de cette analyse, il y a lieu de déposer à nouveau une demande de financement pour l'école Saint-Joseph d'Hébertville : remplacement d'un bâtiment (six classes et un gymnase);

**Considérant** qu'à l'école Saint-Joseph d'Hébertville, des travaux importants sont requis pour fournir un milieu d'apprentissage adéquat et qu'il serait financièrement plus avantageux de remplacer une partie du bâtiment que de le rénover, et ce, selon l'analyse reçue d'un professionnel;

**Considérant** qu'une somme a été réservée en 2025-2026 par le Ministère pour notre Centre de services scolaire dans le cadre de la mesure budgétaire de fonctionnement 30148, et ce, afin de soutenir le financement du coût des études de faisabilité du projet de remplacement partiel de l'école Saint-Joseph, situé à Hébertville, qui vise à en faire une école de 10 classes;

**Considérant** qu'afin de compléter le dossier, le Centre de services scolaire doit déposer à nouveau la demande de financement et transmettre divers documents, dont une résolution d'appui du conseil d'administration;

**CA250825-04**

**Sur proposition de monsieur Maxime Latulippe, tous les membres sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité :**

- de présenter la demande d'ajout d'espace suivante en formation générale :
  - Saint-Joseph d'Hébertville : remplacement d'un bâtiment (six classes et un gymnase).
  - que la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer tout écrit nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

## **8.2. Mandat au CAG pour l'achat d'équipements de réseautique**

**Considérant** qu'il est possible de joindre le regroupement du Centre d'acquisitions gouvernementales dont le contrat est en cours d'exécution, pour l'acquisition d'équipements de réseautique, pour la durée initiale du mandat de trois ans, qui prend fin en février 2026 et qui comporte deux années d'option;

**Considérant** les prévisions d'achats à hauteur de 700 000 \$ par le Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean pour les équipements ciblés pour la durée restante du mandat qui est de deux ans et demi incluant les options de renouvellement;

**Considérant** les avantages de joindre le regroupement d'achats;

**CA250825-05**

**Sur proposition de madame Mireille Tremblay, tous les membres sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité** d'autoriser le directeur du service des ressources informationnelles à signer la demande d'adhésion au regroupement d'achats #2022-7512-50 du Centre d'acquisitions gouvernementales dont le contrat est en cours d'exécution,

concernant des équipements de réseautique, pour un engagement financier estimé à 700 000 \$ pour la durée restante prévue de deux ans et demi incluant les options de renouvellement.

### **8.3. Budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette 2025-2026**

**Considérant** que conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2025-2026;

**Considérant** l'ajout de la mesure 16032 – Mesure générale pour l'atteinte de l'équilibre budgétaire pour l'année 2024-2025 représentant un montant négatif de 868 485 \$ et l'ajout de la mesure 16032 – Mesure générale pour l'atteinte de l'équilibre budgétaire pour l'année 2025-2026 représentant un montant négatif de 3 541 742 \$;

**Considérant** l'ajout de la mesure 16036 – Mesure d'ajustement représentant une somme positive de 3 222 727 \$, si l'organisme scolaire s'engage à respecter certaines conditions, notamment le respect la cibles d'heures rémunérées allouée, la priorité accordée aux mesures d'économie administratives, le respect des priorités ministérielles et l'engagement à participer à la mise en place de mesures de performance telles que la mutualisation régionale ou nationale de services administratifs;

**Considérant** l'interdiction d'appropriation de l'excédent accumulé pour le budget 2025-2026;

**Considérant** que le résultat de ces éléments représente une diminution des disponibilités financières de 2 109 408 \$ comparativement à l'année 2024-2025;

**Considérant** que le budget est équilibré et prévoit des revenus et des charges de 150 513 155 \$;

**Considérant** le produit de la taxe scolaire au montant de 4 413 154 \$ a été établi en prenant en considération :

- Une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins, au montant de 28 527 190 \$;
- Un nombre de 25 145 immeubles imposables de plus de 25 000 \$, et;
- Le taux de 0,08423 \$ du 100 \$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2025-2026.

**Considérant** que le budget respecte la politique du Centre de services scolaire concernant les objectifs, principes et critères inhérents à la répartition des ressources financières;

**Considérant** que le budget a été préparé selon les orientations budgétaires adoptées par le Conseil d'administration et selon les modalités de répartition des ressources adoptées par le Conseil d'administration sur les recommandations du comité de répartition des ressources;

CA250825-06

**Sur proposition de madame Cynthia Minier, tous les membres sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité** que le budget équilibré de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette 2025-2026 prévoyant des revenus et des charges de 150 513 155 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation.

#### **8.4. Plan de mise en œuvre du PEVR 2025-2026**

Monsieur Marc-Pascal Harvey, directeur général, présente le plan d'action annuel 2025-2026 du Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027. Ce plan d'action vise à assurer le suivi et le pilotage des moyens identifiés pour la mise en œuvre des stratégies retenues. Ces stratégies ont été élaborées en cohérence avec les travaux du CERÉ et en collaboration avec les directions d'établissement et de service.

Le suivi du plan d'action sera assuré par le directeur général dans son rapport à chaque séance du Conseil d'administration. Ce mécanisme permettra de documenter l'état d'avancement des actions, d'ajuster les interventions en cours d'année et de maintenir un dialogue stratégique avec les membres du Conseil.

#### **9. AFFAIRES DIVERSES**

Aucune

#### **10. FIN DE LA RÉUNION**

##### **10.1. Prochaine réunion**

Selon le calendrier des séances 2025-2026, la prochaine réunion ordinaire du conseil d'administration aura lieu le mardi 25 novembre 2025.

##### **10.2. Levée de la réunion**

CA250825-07

**La séance est levée à 20 h 05 sur la proposition de madame Cynthia Minier, laquelle est adoptée à l'unanimité.**



Jonathan Bellemarre  
Président  
du conseil d'administration



Christine Flaherty  
Directrice générale adjointe et  
secrétaire générale